



d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion (CUI). Le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient.

## **I. POINT SUR LES TRAVAUX**

➤ *relaté par Monsieur Claude THOMAS*

### **☞ Travaux en cours :**

- ⇒ *Installation d'une climatisation dans le logement situé au rez de chaussée de l'ancienne poste*
- ⇒ *Création d'une salle d'arts plastiques dans la grande salle du bâtiment périscolaire*
- ⇒ *Vestiaires du stade de football : réfection des peintures : vestiaires du foot de l'équipe locale, local de l'arbitre ainsi que les toilettes et Remplacement de 3 portes détériorées. Travaux réalisés par les employés communaux.*

### **☞ Travaux réalisés :**

- ⇒ *Réalisation d'un trottoir côté Golbey, en partenariat avec la Commune de Golbey*
- ⇒ *Réparation d'un élément d'égout Allée du Xatis, suite à cassure*
- ⇒ *Ecole Maternelle :*
  - *Remplacement de la porte d'entrée principale*
  - *Remplacement de 3 baies vitrées dans la classe des Petits*
  - *Remplacement d'un chauffe-eau électrique*
- ⇒ *Mairie : Motorisation des volets de la salle des Mariages*
- ⇒ *Ecole primaire de filles : Réparation d'un bord de toit, remplacement de chevrons et brise vent*
- ⇒ *Remplacement de luminaires par des appareils à led rues des Hameaux, des Lilas et des Sorbiers*

### **☞ Travaux à venir :**

- ⇒ *Ecole Primaire classe de Madame PHILIPPE : Abaissement du plafond, réalisation de l'isolation et remplacement des luminaires, réalisation d'une liaison internet filaire*
- ⇒ *Ecole Maternelle : remplacement de 2 baies vitrées dans la salle de sommeil avec volets à commande électrique*
- ⇒ *Implantation d'un poteau incendie Impasse de la Malloué*
- ⇒ *Création d'un arrêt de bus rue de la Paix*
- ⇒ *Remplacement de 100 m de canalisation du réseau eaux usées rue du Vallon dû à affaissement, disjointements et branchements pénétrants. Les travaux débiteront le 17 Août prochain et dureront environ 3 semaines. La rue sera interdite à la circulation durant la journée et rétablie pour la nuit.*
- ⇒ *Création d'un bateau sur trottoir au 23 rue des Jardins suite à la construction d'un pavillon*
- ⇒ *Création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'Eglise*
- ⇒ *Remplacement de 6 chaudières dans le bâtiment communal sis 3 rue d'Alsace*

- ⇒ Logement situé 4 Allée Jacques Prévert : alimentation au gaz de ville, remplacement de la chaudière fuel par une chaudière gaz et suppression de la citerne fuel
- ⇒ Place de la République : Réfection d'un bicouche et aménagement de la Place
- ⇒ Impasse des Verts Cottages : Réfection de la chaussée et du trottoir en enrobés
- ⇒ Réfection de la clôture d'enceinte du stade de foot suite au vol d'une partie du grillage
- ⇒ Pose d'une double porte entre le bâtiment périscolaire et la clôture côté préau

## **2. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EPINAL : INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME – CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE**

Monsieur RAFFEL rappelle que la Direction Départementale des Territoires n'instruit plus les documents d'urbanisme- droits au sol à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015.

Il rappelle également que le Département a créé l'Agence Technique Départementale qui propose les services de la DDT et à laquelle la Commune n'adhère pas. Le coût pour un permis de construire est de 150 €.

Il rappelle en outre que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 Janvier 2015, a décidé de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Le coût pour un permis de construire est de 90 €.

Il indique, par ailleurs, que la Commune pourra avoir accès au Service d'Informations Géographiques (SIG) qui sera un atout certain quant aux informations sur les parcelles, les réseaux Eclairage Public, eau, eaux usées...

Et pour concrétiser cette décision, une **convention de mutualisation de service** doit intervenir.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer cette convention.

## **3. BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT M49 ; DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur RAFFEL explique que le montant des **dépenses imprévues** ne doit pas dépasser 7,5 % du montant des dépenses réelles inscrites au Budget. Or, dans le budget 2015, ce pourcentage est dépassé. Il propose donc de modifier le budget en procédant à un transfert de crédits d'article à article.

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le budget ainsi qu'il est décrit dans la délibération qui suit.

## **4. BUDGET PRINCIPAL M14 ; DÉCISION MODIFICATIVE**

Le Maire rappelle qu'il est inscrit au budget 2015 un crédit de 20 000 € pour remplacer les **candélabres accidentés**. Lorsque les auteurs sont identifiés, la Commune est remboursée par les assurances. Il précise que ces accidents sont considérés **exceptionnels** et le **remboursement s'effectue en recettes exceptionnelles**. En revanche, les **dépenses de rachat de candélabres** sont inscrites en entretien du réseau Eclairage Public. Il y a donc lieu de les considérer comme étant **également exceptionnelles**.

Le Conseil Municipal décide de **procéder à un transfert de crédits** pour un montant de **20 000 €** comme il est indiqué dans la délibération ci-dessous.

**5. TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**

Monsieur RAFFEL explique que lors de la rédaction de la délibération n° 031/2015 les **tarifs du centre de loisirs**, notamment ceux qui concernent les tarifs de la semaine de 5 jours pour 2 enfants et plus, n'ont pas été reportés comme il aurait dû.  
Il propose de les corriger et de les appliquer à compter de Septembre 2015.

Le Conseil Municipal **note** qu'une erreur de rédaction a été commise et **décide** d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessous à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2015**.

**6. TRANSPORT SCOLAIRE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

Le **transport scolaire** a été mis en place par la Commune à la rentrée de **Septembre 2002** avec une participation financière communale de 60 %.

Monsieur RAFFEL indique que depuis la rentrée de Septembre 2014, le Conseil Départemental a pris la compétence transport scolaire, d'où un coût moindre pour les familles.

Il propose de réduire la participation financière de la Commune à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et **fixe le taux de la participation financière de la Commune à 40 %**.

**7. PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN ADJOINT D'ANIMATION**

Suite au départ à la retraite de Madame Elisabeth HOLVECK au 1<sup>er</sup> Novembre prochain, un mouvement de personnel va intervenir entre les services. Pour schématiser la situation :

Madame Renée HOUVION remplace Madame Elisabeth HOLVECK

Madame Delphine MICLO remplace Madame Renée HOUVION

Madame Armelle RANSON-DERUFFE remplacerait Madame Delphine MICLO

Après avoir entendu les explications de Madame Jennifer MAURICE, le Conseil Municipal, vu le poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Non Complet laissé vacant en 2011, décide de **recruter Madame RANSON-DERUFFE Armelle** pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire maternel.

**7 bis – CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI**

*Madame Jennifer MAURICE rend compte de la situation eu égard aux heures des agents permanents qui assurent les Nouvelles Activités Périscolaires, les centres de loisirs primaire et maternel, le centre sportif pour ados. En fait, la mise en place de ces activités engendre un accroissement des heures quant à leur préparation.*

*Le Maire rappelle que depuis 2010, l'Etat a mis en place le dispositif du Contrat Unique d'Insertion qui incite les collectivités territoriales à recruter du personnel en recherche d'emploi. En contrepartie, il participe financièrement à hauteur de 70 % de la rémunération du SMIC.*

*Il propose de profiter de cette aide pour recruter, dans un premier temps, une personne pour combler les heures passées par les agents permanents à la préparation de leurs activités.*

*Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire de recruter le personnel nécessaire.*

## **8 –QUESTIONS DIVERSES**

- *Remerciements reçus de l'Association Tout Autour de l'Ecole pour la subvention*
- *Remerciements de l'EST Thaon pour la subvention communale octroyée pour l'organisation de l'épreuve Aquathlon qui s'est déroulée aux étangs Barrière*
- *Remerciements du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges et de Erdf pour la mise à disposition à titre gratuit de la Maison de Chavelot lors de la réunion d'information aux collectivités locales des Vosges le 30 Juin dernier*
- *Passage du Jury régional des Villages Fleuris le 07 Juillet 2015*
- *Passage du Jury communal des Maisons Fleuries le 24 Juillet 2015*
- *Madame KURTZMANN propose d'établir un tarif « extérieur » pour les centres de loisirs et le centre sportif ados. Demande également que les inscriptions aux centres pour les enfants scolarisés à Chavelot soient prises en priorité par rapport aux « extérieurs ». En effet, certains chavelotais se sont vus refusés faute de place.*
- *Pour répondre à Madame EDEL, Madame MAURICE indique que les Nouvelles Activités Périscolaires resteront gratuites à la prochaine rentrée scolaire et qu'une seule activité au lieu de deux sera mise en place. Les jours, soit le Jeudi après-midi pour les maternels et le Vendredi pour les primaires, restent inchangés.*

## **DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

☞ **Droit de préemption** : Monsieur RAFFEL n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ⇒ *Maison M. et Mme BARBILLON, 71 rue des Marronniers*
- ⇒ *Maison conjoints DUBOIS, 80 rue des Marronniers*
- ⇒ *Terrain conjoints DUBOIS, 80 rue des Marronniers*
- ⇒ *Maison M. et Mme OLRIEL, 3 Allée du Xatis*
- ⇒ *Maison Mme MOREL, 13 rue du Centre*
- ⇒ *Terrain M. CHEVALLEY, Section AL n° 62*
- ⇒ *Propriété SCANIA, La Cobrelle*

**La séance est levée à 19 h 50**

<i>Délibération n°</i>	<i>n° Actes</i>	<i>Objet</i>
<i>028/2015</i>		Instruction des actes d'urbanisme - Convention de mutualisation de services
<i>029/2015</i>		Budget Eau - Assainissement - décision modificative
<i>030/2015</i>		Budget Principal M14 - décision modificative
<i>031/2015</i>		Tarifs Accueil de Loisirs sans hébergement
<i>032/2015</i>		Transport scolaire - Participation de la Commune
<i>033/2015</i>		Recrutement d'un Adjoint d'Animation 2ème classe à TNC
<i>034/2015</i>		Création de postes dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'emploi

*Le Président de séance,  
Le Maire,*

*Paul RAFFEL.*

*Les membres du Conseil Municipal,*

<i>ALLAIN Francis</i>	
<i>BRICE Daniel</i>	
<i>EDEL Mireya</i>	
<i>FÉRINA Christian</i>	
<i>FORLER Elisabeth</i>	
<i>JACQUOT Mireille</i>	
<i>JACQUOT Nathalie</i>	<i>Procuration donnée à Monsieur Paul RAFFEL</i>

<i>KURTZMANN Alexandra</i>	
<i>LAMBERT Rénaud</i>	
<i>LEMOINE Marie-Line</i>	
<i>MAURICE Daniel</i>	
<i>MAURICE Jennifer</i>	
<i>PRÉVOT Olivier</i>	
<i>THOMAS Claude</i>	